

Paris, le 12 avril 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ANPAA terrasse le Jaune

Grâce à la mobilisation de ses bénévoles et de ses équipes de terrain, l'ANPAA a réussi à faire annuler, par l'organisateur lui-même, la manifestation "Fête nationale du Jaune".

Depuis plusieurs mois, un mystérieux « [Mr Jaune](#) » inonde Facebook pour promouvoir la Fête nationale du Jaune, un apéro géant national autour de la boisson anisée.

Cette manifestation, prévue les 6 et 7 avril dans plusieurs villes françaises, a fait l'objet de publicité illicite sur le réseau social. A caractère incitatif avec boissons gratuites et promo sur le fameux « jaune », cet événement risquait de conduire à des ivresses aiguës avec des risques d'accidents et de dommages sanitaires, sociaux, individuels et collectifs sur l'ensemble du territoire.

Informée par des parents inquiets, l'ANPAA a décidé de s'appuyer sur son réseau de bénévoles en région pour alerter les maires et préfets de chaque ville concernée ainsi que la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Se saisissant de cet enjeu de protection de la jeunesse et de sécurité publique, les villes de Lille, Nantes et Rouen ont décidé d'annuler la manifestation. Des mesures de prévention et de contrôle ont également été mises en place à Rennes, La Rochelle et Orléans.

Cette mobilisation a payé : la fête du Jaune a été annulée par l'organisateur lui-même quelques jours avant la manifestation !

Au moment où la demande des acteurs de santé pour un véritable plan national sur l'alcool se heurte à la friilosité des pouvoirs publics, de telles opérations commerciales déguisées ne peuvent que bénéficier aux producteurs d'alcool.

Si la Fête du Jaune a été tuée dans l'œuf, l'ANPAA demande aux pouvoirs publics d'interdire systématiquement à l'avenir ces manifestations incitatrices à la consommation. Il est également urgent de mieux réguler les opérations de publicité et de marketing sur Internet et les réseaux sociaux. Actuellement, il est impossible de signaler et de voir retirés les contenus Facebook qui ne respectent pas la loi Evin.

L'ANPAA poursuivra ses actions contre ces opérations commerciales insidieuses dont les dangers liés sont évidents.

A propos de l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA)

L'ANPAA est un acteur majeur du secteur français de l'addictologie avec plus de 90 établissements et équipes de prévention, de soins et d'accompagnement dans 72 départements et à l'île de la Réunion. L'association est organisée en 22 comités régionaux et 80 comités territoriaux et compte sur 900 bénévoles pour l'appuyer dans ses activités. Son domaine d'action couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit.

A.N.P.A.A.

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](#) – www.anpaa.asso.fr - [facebook](#)

L'A.N.P.A.A. est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)